



**PUBLI-TOPEX**

—  
ÉDITION  
FORMATION  
EVENTS

PUBLI-TOPEX – 25 RUE DE PONTHEIU – 75008 PARIS

S.A.S.U. AU CAPITAL DE 38 250 EUROS

R.C.S PARIS B 662 035 773 – SIRET 662 035 773 00032 – N° TVA FR 30 662 035 773

PUBLI-TOPEX EST UN ORGANISME DE FORMATION DÉCLARÉ SOUS LE NUMÉRO 11.75.39613.75  
AUPRÈS DU PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT.

**RENSEIGNEMENTS FORMATIONS ET INSCRIPTIONS :**

TÉL. : 01 53 89 00 83 • [FORMATION@PUBLI-TOPEX.COM](mailto:FORMATION@PUBLI-TOPEX.COM)

# Les associations syndicales libres (ASL)

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Savoir replacer l'ASL dans son contexte juridique des associations syndicales de propriétaire, notamment des ASA (association syndicale autorisée) ou ASCO (association syndicale constituée d'office).
- > Connaître succinctement les dispositions de l'ordonnance du 1er juillet 2004 et son décret d'application du 3 mai 2006.
- > Faire la différence avec une association de type loi 1901 et le régime de la copropriété.
- > Connaître la nature juridique et les objets des ASL limitativement énumérés par la loi.
- > Rappel des étapes essentielles de la démarche pour sa création.
- > Préciser son organisation administrative avec le rôle de chaque intervenant, notamment son président, l'assemblée des propriétaires et son syndicat ou conseil des syndics.
- > Le cas particulier des ASL de lotissement.
- > Une ASL particulière, l'AFUL (association foncière urbaine libre).
- > Bien rédiger les statuts d'une ASL (avec examen détaillé de statuts), de lotissement notamment ou d'AFUL en connaissant les mentions obligatoires.
- > Le rôle et la nécessité d'un cahier des charges en ASL (les pièges à éviter).
- > Les ressources d'une ASL.
- > Les possibilités de modification et de dissolution de l'ASL.
- > L'obligation de mise en conformité des statuts des ASL existantes avec la nouvelle réglementation au 5 mai 2008; échéance prorogée par la loi ALUR de mars 2014.

## PROGRAMME

### Introduction générale (30min)

- > Principes généraux des associations syndicales de propriétaires (ASP) et leurs textes d'application (l'ordonnance du 1er juillet 2004 et son décret d'application du 3 mai 2006)
- > Nature juridique des ASP, une initiative privée ou publique libre, autorisée ou forcée
- > Les associations syndicales régies par des textes particuliers

### Les différents objets statutaires des ASL (30min)

- > Les travaux pouvant faire l'objet d'une ASL
- > L'objet de l'ASL, une notion appréciée strictement

### La nature juridique de l'association syndicale libre (1h)

- > Les différentes catégories d'ASP
- > Le droit réel s'imposant aux membres d'une ASL
- > Les autres règles communes

### Les modalités de création des ASL (1h)

- > Références juridiques
- > Initiative de création d'une ASL
- > Existence et capacité juridique de l'ASL
- > La déclaration d'association en préfecture
- > La publication au Journal officiel



**PUBLI-TOPEX**

—  
ÉDITION  
FORMATION  
EVENTS

PUBLI-TOPEX – 25 RUE DE PONTHEIU – 75008 PARIS

S.A.S.U. AU CAPITAL DE 38 250 EUROS

R.C.S PARIS B 662 035 773 – SIRET 662 035 773 00032 – N° TVA FR 30 662 035 773

PUBLI-TOPEX EST UN ORGANISME DE FORMATION DÉCLARÉ SOUS LE NUMÉRO 11.75.39613.75  
AUPRÈS DU PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. CET ENREGISTREMENT NE VAUT PAS AGRÈMENT DE L'ÉTAT.

**RENSEIGNEMENTS FORMATIONS ET INSCRIPTIONS :**

TÉL. : 01 53 89 00 83 • [FORMATION@PUBLI-TOPEX.COM](mailto:FORMATION@PUBLI-TOPEX.COM)

**Les associations syndicales libres particulières (1h)**

- > **Les associations foncières urbaines libres**
- > **Les associations syndicales libres de lotissement**

**Les statuts et les organes de l'ASL (1h)**

- > **Le contenu obligatoire des statuts**
- > **Les organes des ASL**
- > **Les modifications statutaires**
- > **La gestion d'une ASL par un syndic professionnel**
- > **La délégation du syndicat à un administrateur de bien**
- > **Les recettes de l'ASL**
- > **Analyse en commun d'un projet de statuts et commentaires**

**Comparaison du régime juridique des ASL avec d'autres types de structures (1h)**

- > **Les ASL et les associations loi 1901**
- > **Les ASL et les syndicats de copropriétaires issus de la loi du 10 juillet 1965**

**Transformation et dissolution des ASL (1h)**

- > **La transformation d'une ASL en ASA (association syndicale autorisée)**
- > **La dissolution de l'ASL (mention obligatoire)**
- > **La mise en conformité obligatoire des statuts de l'ASL avec la législation de 2004**